

Envoyé en préfecture le 08/11/2023

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le

ID : 035-243500618-20231106-2023_088-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations Conseil communautaire Séance du 06 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le 6 novembre à 20 h 00, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Ozégane 5 rue des Korrigans 35380 Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Bernard ETHORÉ en date du 27 octobre 2023.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Gérard BERRÉE (P), Dominique BOISSEL (P), Bruno BOURGEOIS (P), Dominique DAHYOT (P), Evelyne DAVID (E-pouvoir à Dominique DAHYOT), Murielle DOUTÉ-BOUTON (E-Sébastien LE RHUN), Michel DUAULT (P), Stéphanie DUMAND (E), Bernard ETHORÉ (P), Éric FERRIERES (P), Audrey GRUEL (P), Didier GUÉRIN (E-pouvoir à Alain LEFEUVRE), Roland HERCOUET (P), Audrey HIROU-ROBERT (P), Françoise KERGUELEN (P), Sébastien LE RHUN (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Aude MARTY (P), David MOIZAN (P), Sandrine NOGUES (P), Chantal PERSAIS (E), Pierre PERSEHAIE (P), Ange PRIOUL (P), Patrick RIFFAULT (P), Catherine ROBIN (P), Bénédicte ROLLAND (E-pouvoir à Aude MARTY), Fabienne SAVATIER (P), Éric THOMAS (P).

Secrétaire de séance : Dominique BOISSEL

RÉPUBLIQUE
FRANCAISE

DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE
COMMUNAUTÉ

N°2023-088

En exercice : 30
Présents (P) : 24
Excusés (E) : 2
Pouvoirs : 4
Nombre de votes : 28

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Monsieur le Vice-président en charge des finances, de la commande publique, de la communication et de la formation des élus informe l'assemblée que le rapport retraçant le débat d'orientation budgétaire, bien que ne présentant aucun caractère décisionnel, doit néanmoins être présenté aux membres du Conseil communautaire, ponctué d'un débat, dans les deux mois précédant le vote du budget principal (article L.2312 -1 du Code général des collectivités territoriales) et faire l'objet d'une délibération.

Les textes ne précisent pas toutes les informations figurant dans le rapport du Débat d'Orientation Budgétaire. Néanmoins, celui-ci doit être suffisamment complet et précis pour que les conseillers communautaires puissent disposer des informations nécessaires au débat.

La loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a d'ailleurs renforcé l'information des Conseillers communautaires en créant de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales. Désormais, le D.O.B. s'effectuera obligatoirement sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la dette.

Le D.O.B. est également l'occasion d'évoquer l'évolution du contexte économique, tant national que local, pour ensuite en étudier les impacts sur la préparation du budget communautaire de l'exercice 2023.

Il répond à trois objectifs principaux :

- donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la Communauté,
- permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent aux priorités qui seront inscrites au budget primitif,
- présenter les engagements pluriannuels envisagés.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2023, le rapport retraçant le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2024 est présenté aux membres du Conseil communautaire (joint à la présente délibération) par M. Michel DUAULT, Vice-président en charge des finances, de la commande publique, de la communication et de la formation des élus.

Pour information, ledit rapport a été présenté en commission finances le 23 octobre 2023.

DEBAT

- Sur les résultats financiers prévisionnels

- Eric Ferrières : je souhaite juste avoir des explications sur les gros écarts en investissement ou en épargne brute ? J'imagine que ce sont des projets qui n'ont pas abouti ou pas été réalisés.
- Michel Duault : on va le voir après ; il y a des dossiers qui ont pris du retard comme le Repaire par rapport à un retard de travaux ou qui ont fait l'objet d'un report.
- Eric Ferrières : et pour l'épargne brute, pourquoi de tels écarts ?
- Michel Duault : Si on ne dépense pas. Cela a des effets sur l'épargne.

- Sur les reversements de fiscalité

- Roland Hercouët : ce qui me tient à cœur, c'est l'équité. Les communes peuvent aussi verser la même chose, ramener en euro/habitant.

- Sur les recettes fiscales

- Didier Libouban : concernant le taux de revalorisation des bases fiscales, le dernier chiffre pris en considération est celui de l'IPC de novembre 2023 qui sera connu en

décembre 2023. Pour l'instant, il baisse un peu ; il faut se baser sur une évolution entre 4.5 % à 5%. Actuellement, ce sont des prévisions. Ça baisse un tout petit peu.

- Bernard Ethoré : Le point concernant la hausse de la taxe sur le foncier bâti prévue dans le Pacte fiscal et financier 2022-2026 (+0.5 point) sera revu lors d'une prochaine commission finances.

→ Concernant la proposition de hausse du taux de la TASCOT (+0.05 en 2024) : pas de remarque émise par l'assemblée.

Concernant les orientations 2024 et les deux prospectives à échéance 2026

- Audrey Gruel : quel est le taux d'emprunt actuel pour les collectivités ?
- Michel Duault : ils sont très élevés entre 4 à 5% ; c'est énorme et impactant sur les projets d'une durée assez longue. Il y avait des opportunités l'an dernier mais on n'avait pas de besoin. Il aurait fallu faire un emprunt à ce moment-là. On aurait pu nous reprocher de théoriser. Une stabilité est annoncée au risque d'avoir une récession économique, logiquement au mois de juin ; puis, on devrait peut-être avoir une baisse ensuite.
- Didier Libouban : on a vu passer du 4.5 % dans les collectivités, va-t-on passer le cap des 5% ? est-ce que 5 % va être le plateau ? les banques répondent moins aux offres, elles sont plus regardantes, tout dépend de la santé financière des collectivités. Certaines communes se sont vues refuser leur emprunt, cela dépend des projets.
- Sébastien Le Rhun : en commission, on avait chiffré un bout de l'étude pour le vélodrome en 2024
- Michel Duault : c'est exact ; si on est prêt, on fera le reste.
- Sébastien Le Rhun : doit-on inscrire la totalité de l'étude ?
- Michel Duault : ce sera inscrit sur deux exercices. On va séquencer en fonction de la date de début et de fin de l'étude.
- Roland Hercouët : sur l'aspect économie d'énergie, dans les programmes globaux, on a mis dans le document « réduction de 21 % des consommations sur tous nos projets de bâtiments » et qu'est-ce qu'on fait pour les biens existants ?
- Michel Duault : on a prévu l'embauche d'un Conseiller en Energie Partagé qui sera en charge du suivi des bâtiments communautaires. Cela fera partie de ses missions.
- Roland Hercouët : Ne faut-il pas ajouter des actions pour réduire les consommations d'énergie et inscrire une enveloppe budgétaire ? Financièrement on est pas si mal que cela. Au moins, faire une expérimentation et je pense que nous avons les ressources pour faire les travaux sur au moins un bâtiment.
- Bernard Ethoré : pour les éclairages de zones, c'est pareil.
- Annick Aubin : je suis tout à fait d'accord avec cette proposition.
- Bruno Bourgeois : Il y a bien une personne qui va faire les études mais il faut avoir les finances pour faire les travaux.
- Bernard Ethoré : il faut retenir que l'on a globalement la capacité de financement de nos projets ; on va réfléchir aux augmentations d'impôts, compte tenu des impacts de ce que vont faire les communes, le SMICTOM (+ 9% d'augmentation), il va falloir continuer à anticiper, il fallait dégager toujours un peu plus et on a une inflation qui nous impose des pourcentages ; quand on veut aller au-delà de l'inflation, cela fait toujours plus. C'est pareil dans les communes et à Brocéliande Communauté.
- On va réfléchir à la prochaine commission finances du 4 décembre et on verra ce que l'on vous proposera derrière.
- Fabienne Savatier : j'avais une question technique : qui va arbitrer entre les deux prospectives entre le scénario 1 et le scénario 2 ? avec ou sans vélodrome ?

Envoyé en préfecture le 08/11/2023

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le

ID : 035-243500618-20231106-2023_088-DE

- Sébastien le Rhun : pas avec ou sans vélodrome mais le vélodrome avec ou sans emprunt !
- Michel Duault : ce sera le conseil qui va arbitrer en fonction de l'avancement du projet. Comme tous les autres projets, ce sera vu au fil de l'eau. Le conseil statuera en fonction des positions de la commission ad hoc.
- Bernard Ethoré : on ne maîtrise pas tout. Par exemple, pour le Repaire, on a seulement reçu une réponse par lot bardage et couverture, on a des montants bien supérieurs aux estimations. Il va bien falloir les faire passer au budget et on a perdu déjà 18 mois sur le chantier facilement ; on aura des surprises à la reprise des travaux avec les actualisations de prix qui risquent de coûter beaucoup plus que l'on pense. Comme quoi une seule entreprise défaillante peut avoir des répercussions sur l'ensemble du projet au final.

FIN DU DEBAT

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 7 novembre 2023,
Pour extrait conforme,
Le Président,
Bernard ETHORÉ

brocèliande
communauté

